



Ville de Pirae
POLYNÉSIE FRANÇAISE TAHITI



Cachet S.A.I.D.V. :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DELIBERATION N° 110/2016 DU 18 AOUT 2016

Relative à la modification des périmètres de 4 bureaux de vote de la ville de Pirae.

Date de convocation : 10 AOUT 2016

Date d'affichage : 10 AOUT 2016

Date d'affichage du compte-rendu : 19 AOUT 2016

Date d'affichage de la présente délibération : 26 AOUT 2016

Résultats des votes :

VOTANTS	31
POUR	31
CONTRE	00
ABSTENTION	00

La délibération est adoptée à l'unanimité

L'an deux mille seize, le dix-huit août, à seize heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Edouard FRITCH, le maire.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination des secrétaires de séance. Mesdames Yvette LICHTLE et Marie-Madeleine MAO, ont été désignées pour remplir cette fonction.

ELUS EN EXERCICE	33
PRESENTS	23
PROCURATION	08

	Présent	Absent	Procuration à
M. Edouard FRITCH	X		
Mme Yvette LICHTLE née BOHL	X		
M. Abel TEMARII	X		
Mme Marie Madeleine MAO	X		
M. Félix ATEM	X		
Mme Lorraine HUNTER née MO TAM PO	X		
M. Heimana TAURAA	X		
Mme Eliane LECHENE née LAUZUN		X	
M. Yvonnick RAFFIN	X		
Mme Yvannah TIXIER née POMARE		X	Yvette LICHTLE
M. Jean CHICOU	X		
Mme Miriama MACE	X		
M. Jean-Claude PAQUIER		X	Miriama MACE
Mme Doris RAUFEA née DROLLET	X		
M. Léon MAKE	X		
Mme Maire SVARC	X		
M. Christophe TAURAATUA		X	Thilda HAREHOE
M. Samuel MOO SUNG	X		
M. Maono TERE		X	Rosana TEHOIRI
M. Christophe TEO		X	
Mme. Riveta URAHUTIA		X	Marie-Madeleine MAO
M. Milton PARAUE	X		
Mme Taiana TEPU née THUNOT		X	Turere FOLIAKI
Mme Turere FOLIAKI née BAMBRIDGE	X		
Mme Rosana TEHOIRI	X		
M. Kapo MOU KAM TSE	X		
Mme Keehi WONG	X		
M. Raiarii TETOIFA		X	Keehi WONG
M. Irvine Tekohututoua PARO	X		
Mme Béatrice VERNAUDON		X	Maiana BAMBRIDGE
Mme Maiana BAMBRIDGE	X		
M. Théodore TETUAETARA	X		
Mme Thilda HAREHOE née GARBUTT	X		

DELIBERATION N° 110/2016 DU 18.08.2016

Relative à la modification des périmètres de 4 bureaux de vote de la ville de Pirae.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PIRAE

Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint ;

Sous la présidence du maire de la commune ;

- VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- VU le code général des collectivités territoriales applicable en Polynésie française ;
- VU le code électoral applicable en Polynésie française ;
- VU l'arrêté n° 173/AA du 30 janvier 1965 instituant la commune de Pirae ;
- VU la circulaire aux maires du 14 juin 2016 n° HC/25531/DIRAJ/BRE ;
- VU les explications fournies par Monsieur Edouard FRITCH, Maire ;

Après en avoir délibéré en sa séance du 18.08.2016

ADOpte A L'UNANIMITE	
VOTANTS	31
POUR	31
CONTRE	00
ABSTENTION	00

ADOPTE :

Article 1^{er} : Est autorisée pour l'année 2016, la modification des limites géographiques de 4 bureaux de vote, soit les bureaux 3, 5, 6 et 7, et nouvellement réparti comme suit :

BUREAU	Total rezonage	Lieu de vote
Bureau 1	999	ECOLE PIRAE TAAONE
Bureau 2	1147	
Bureau 3	978	
Bureau 4	1085	
Bureau 5	1028	
Bureau 6	1087	
Bureau 7	1161	
Bureau 8	1035	
Bureau 9	963	
Bureau 10	1183	
Total électeurs (suite dernière commission)	10666	

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication ou de sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 3 : Le Directeur général des services, le chef du service des affaires civiles, juridiques et administratives sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération, qui sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Pour le maire empêché

Le Maire, *Edouard FRITCH*

Le 1^{er} Adjoint, *Mme Yvette LICHTLE*

Mme Yvette LICHTLE

Edouard FRITCH



Acte rendu exécutoire après envoi à la Subdivision administrative

Le **25 AOÛT 2016** et publication du **26 AOÛT 2016**

Pour le maire empêché

Le 1^{er} Adjoint, *Mme Yvette LICHTLE*

Edouard FRITCH

Mme Yvette LICHTLE

Edouard FRITCH

Le Maire

